

## **PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/04/2026**

Le 16 avril 2026, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 23 avril 2026 à 18 h 30 à la Mairie.

Le conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Marie LUTTENSCHLAGER, excusée.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après avoir adopté à 12 voix le procès-verbal de la séance précédente et 2 abstentions de Jean-François BONIN et Stéphanie CHEVRY.

L'assemblée a étudié les dossiers suivants :

### **ACQUISITION IMMOBILIERE SUR VENTE AUX ENCHERES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une maison mitoyenne située au 14 rue Centrale est mise aux enchères publiques. La mise à prix est fixée à 20 000 €.

L'audience se déroulera le mardi 5 mai 2026 à 14h00, par la SELARL BERNARSCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST, au Tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse.

Il indique avoir pris contact avec Me PAROVEL, qui peut représenter la commune lors de cette procédure.

L'objectif de ce projet est d'acquérir l'immeuble mitoyen de celui des bâtiments communaux, actuellement utilisés pour les services techniques.

Ces deux bâtiments étant imbriqués, la commune ne dispose actuellement d'aucun accès à l'arrière de l'immeuble communal ni à son étage, l'unique accès étant situé sur l'immeuble privé.

Monsieur le Maire précise qu'une visite a été effectuée le 15 avril 2026 à 9 H 00, en présence de Carlos PARDO, 1er Adjoint au Maire, et de Jean-Louis BOUTON, Conseiller Municipal Délégué, qui ont inspecté l'ensemble de l'immeuble.

Jean-Louis BOUTON indique que le toit fuit, que les poutres sont endommagées, que les planchers sont en très mauvais état, qu'un velux du grenier fuit, que l'appartement n°2 ne possède aucune salle de bain, que l'isolation est inexistante, et que l'immeuble comporte encore des fils en tissu. Il précise que, sur l'ensemble de l'immeuble, seul le garage est en bon état. Une rénovation complète de l'immeuble serait très coûteuse.

Carlos PARDO confirme qu'il y avait 3 ou 4 personnes présentes lors de la visite.

Monsieur le Maire souligne qu'il est souhaitable de limiter au maximum le montant de l'enchère, mais qu'il est également nécessaire de fixer un montant maximum pour l'offre.

Jean-François BONIN et Christiane TIVEDDU rappellent que le toit est commun entre le bâtiment communal et l'immeuble privé.

Christiane TIVEDDU demande si le budget de la commune permet l'acquisition de cet immeuble.

Monsieur le Maire répond que oui, dans un premier temps, la commune peut financer cette acquisition. Il précise également qu'un projet de démolition pourrait être envisagé dans les années à venir.

Florian MALARD demande s'il existe un risque immédiat de chutes d'éléments sur la voie publique.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de balcon sur cet immeuble et qu'il semble peu probable qu'un effondrement se produise dans l'immédiat.

Il propose de donner mandat à Me PAROVEL, avocat au barreau de l'Ain, pour enchérir au nom de la commune jusqu'à un montant maximum de 20 000 € TTC, hors frais. Il précise qu'il n'y a aucun intérêt à enchérir au-delà de ce montant. En cas d'offre d'un autre acquéreur, la commune pourrait exercer son droit de préemption au prix proposé par l'acheteur initial, la décision devant rester collégiale si cette démarche était engagée.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur de cette proposition.

### **CESSION TRACTEUR TONDEUSE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'en 2025, la commune avait acquis une tondeuse autoportée débroussailleuse avec pneus gonflés à la mousse.

Après un ou deux essais par les agents techniques, celle-ci ne répondait pas aux attentes pour la fonction débroussailleuse.

Il avait été convenu lors de la précédente mandature de sa mise en vente par une mise aux enchères gérée par le service des domaines, avec une mise à prix initiale de 6 000 € (valeur d'achat : 8 090 €).

Après plusieurs mises en vente infructueuses, il a été décidé de réduire le prix de départ à 5 000 €.

Il informe que c'est lors de la dernière mise aux enchères, le 13 mars dernier, que le bien a été vendu au prix de 5 000 €.

Ainsi, il convient d'effectuer les écritures comptables de cession et de procéder à la sortie de l'actif du matériel.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la passation des opérations de cession.

### **DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à des virements de crédits :

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
2115-269	Terrains bâtis	+ 20 000€			
231-263	Travaux de voirie 2026				- 15 000€
024	Produits des cessions		+ 5 000€		
	<b>TOTAL</b>	+ 20 000€	+ 5000€		- 15 000€

Le conseil municipal approuve ces décisions modificatives permettant d'encherir à hauteur de 20 000€ la vente aux enchères d'un immeuble mitoyen d'un bâtiment communal et d'effectuer les écritures de cessions concernant la vente de matériel communal.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ Parc des Eaux-Noires

Coralie GRABIT informe de la plantation d'arbres, notamment deux saules pleureurs, au bord de l'eau.

Florian MALARD souhaite revenir sur les deux bouchons en amont et en aval du canal des Eaux-Noires.

Dès que le niveau sera plus bas, il sera possible de retirer les embâcles. Si un retrait est effectué par l'aval, il existe un risque important de retour d'eau, ce qui rend la situation dangereuse. Il faut prendre en compte qu'à l'avant de l'embâcle se trouve un siphon.

Christiane TIVEDDU demande s'il est possible de bloquer l'eau du plan d'eau. Gaël ALLAIN répond que c'est totalement interdit, car cela entraînerait une rupture de la continuité de l'eau.

Florian MALARD indique que, lors de la dernière réunion, il a été demandé la mise en place d'une grille pour bloquer le cours d'eau.

Gaël ALLAIN précise qu'il faudra sans doute fendre les troncs dans le tuyau avant de les sortir, mais qu'idéalement, avant d'engager ce type de travaux, il faut que le niveau baisse.

Gérard PLACET confirme que le seul moyen de déboucher ce canal est de bloquer l'eau en amont.

Gaël ALLAIN se charge de prendre contact avec la Fédération de la pêche afin d'avancer sur ce sujet.

➤ Visite des immeubles avec l'EPF

Gaël ALLAIN informe avoir procédé à une visite d'immeubles abandonnés avec le Directeur de l'Établissement Public Foncier de l'Ain (EPF), Monsieur MORRIER, le vendredi 17 avril dernier, accompagnés de Carlos PARDO et Jean-Louis BOUTON.

Ils ont ainsi pu visiter l'immeuble dit CHARTON, situé à proximité de la maison de retraite, ainsi que le Cocon.

Gaël ALLAIN indique avoir été surpris par l'immeuble CHARTON. Il souligne la grande superficie des appartements, allant jusqu'à 250 m<sup>2</sup>, une forte luminosité, la présence de parquet en bon état, ainsi que des salles de bain dans chaque chambre.

Selon l'avis professionnel de Monsieur MORRIER, il ne recommande pas la démolition de ces immeubles, mais plutôt leur réhabilitation.

Gaël ALLAIN informe que la succession concernant cet immeuble est assez complexe en raison du nombre d'héritiers. Il signale également une forte dégradation du bâtiment côté EHPAD, nécessitant une mise en sécurité, puisque le bâtiment est actuellement ouvert. Il existe un risque d'intrusion.

Une mise en demeure devra être adressée aux propriétaires via le notaire chargé de la succession, afin d'assurer la mise en sécurité du bâtiment. Gaël ALLAIN se chargera de contacter rapidement l'office notarial.

Concernant le bâtiment dit « Le Cocon », Gaël ALLAIN informe l'ensemble du conseil que l'EHPAD en est propriétaire. La SEMCODA est bailleur de cet immeuble, par un bail emphytéotique arrivé à échéance en 2032.

Il indique qu'un rendez-vous est prévu en mai avec la SEMCODA.

Il faudra ensuite discuter avec l'EHPAD pour connaître leurs projets futurs ou envisager un projet communal. Le bâtiment est sain.

Carlos PARDO demande si, concernant ces deux bâtiments, la commune envisage de les acquérir, et si le fonctionnement sera similaire à celui du projet de la rue de la Gare, c'est-à-dire une acquisition par le biais de l'EPF, qui générerait l'ensemble du projet.

Gaël ALLAIN répond qu'idéalement, pour la maison CHARTON, ce serait la commune qui achèterait directement l'immeuble, le réhabiliterait pour revendre ensuite. Concernant le Cocon, l'EPF pourrait en être bailleur via un bail emphytéotique.

Christiane TIVEDDU rebondit sur les projets de réhabilitation ou de démolition des immeubles. Elle demande où en est le projet de démolition de la rue de la Gare.

Gaël ALLAIN indique que la démolition est prévue pour l'automne. Bien qu'aucun gros travaux ne soit visible depuis la route, cela ne signifie pas qu'aucun travail n'a été effectué. Il rappelle que, initialement, le projet de démolition concernait seulement 7 immeubles ayant déjà bénéficié d'études et de diagnostics.

Depuis l'année dernière, la possibilité d'étendre le projet à un deuxième îlot s'est présentée, mais aucun diagnostic ni étude n'ont été réalisés sur cette nouvelle zone.

Par ailleurs, certains travaux ont déjà été réalisés, notamment la dépose des luminaires, ainsi que des réseaux d'eau et d'électricité.

➤ Eau potable

Florian MALARD informe d'une date prochaine concernant la réunion relative au nouveau contrat de Délégation du Service Public, qui doit être mis en place d'ici la fin de l'année 2027. La date n'est pas encore fixée, mais elle pourrait avoir lieu le 16 juin après-midi. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues à cette réunion.

Lors d'un prochain conseil municipal, il sera nécessaire de se prononcer sur la composition de la commission DSP. Le Maire, étant d'office Président de cette commission, devra ensuite désigner trois titulaires et trois suppléants.

Sur la base du volontariat, se proposent dès aujourd'hui en tant que titulaires : Florian MALARD, Fabien CIFFOTTI et Jean-François BONIN. En tant que suppléants : Stéphanie CHEVRY, Carlos PARDO et Christiane TIVEDDU.

Une délibération devra être prise prochainement afin de fixer les modalités de fonctionnement de cette commission.

➤ Divers

David TRIANTAFYLLIDIS demande si la mairie a été informée de la vente de la gare de Tenay, celle-ci étant en vente au prix de 40 000 €. Aucune information à ce sujet n'a été reçue en mairie.

Gaël ALLAIN informe qu'il a simplement reçu la communication selon laquelle le guide du Bugey, Éric CHAXEL, souhaiterait disposer d'un local pour stocker des VTT électriques.

David TRIANTAFYLLIDIS précise que l'office du tourisme de Pérouges souhaite également se positionner.

Gaël ALLAIN indique simplement que des travaux prochains concernant le pont sont engagés par la SNCF, et que toutes les gares, dont certains locaux ne sont plus utilisés par le public, peuvent être loués.

David TRIANTAFYLLIDIS demande si la commune possède une vieille cabine téléphonique pour la réaménager en point central des différents flyers concernant les activités touristiques à découvrir sur la commune et les environs.

Aucune cabine téléphonique n'est recensée sur la commune.

Véronique AUZIAS demande si l'adhésion à Panneau Pocket a déjà été évoquée lors de la précédente mandature. C'est une application qui permet la diffusion rapide d'informations importantes ou d'événements en cours sur la commune. Plusieurs communes à proximité de Tenay l'utilisent.

Stéphanie CHEVRY répond que, lors du précédent mandat, elle avait été en contact avec une personne de Panneau Pocket pour découvrir l'offre, mais que celle-ci n'avait pas été retenue par les élus pour diverses raisons.

Il est indiqué qu'aujourd'hui, la commune dispose d'un site internet recensant tous les événements dont elle a connaissance, et la page Facebook est également utilisée.

Coralie GRABIT précise que le site internet de la commune n'est pas forcément à jour.

Gaël ALLAIN informe l'assemblée qu'il existe un Poste de Commandement Communal (PCC) au HLM Courtioux. Il propose à tous d'aller visiter le PCC après le conseil municipal.

Une procédure d'urgence est distribuée à l'ensemble du conseil, contenant les coordonnées de tous les élus, des personnes détenant un talkie-walkie, ainsi que les adresses des deux PCC.

Il indique également qu'il existe un document appelé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est en mairie, dans le bureau de la Secrétaire de Mairie dans une pochette bleue. Ce document est accessible à tous et consultable en cas de besoin. Il est aussi présent au PCC de Courtioux. Il s'agit d'un document de travail contenant les coordonnées, les différentes actions à mettre en œuvre lors du déclenchement du PCS, ainsi que l'inventaire des ressources humaines et matérielles.

Une mise à jour est nécessaire pour renseigner les noms des nouveaux élus. Par la suite, le document sera transmis à l'ensemble des élus en version numérique.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures et cinquante-neuf minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 05/06/2026,

Le secrétaire de séance,  
Coralie GRABIT



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

